



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CASTELSARRASIN**

**Procès-verbal de la séance du
Lundi 3 octobre 2022 à 10h00**

L'an deux mille vingt-deux et le lundi trois du mois d'octobre (03.10.2022), à 10 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Castelsarrasin, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Henri Pottevin de la Mairie de Castelsarrasin, sur convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Président, le 26 septembre 2022.

Président de séance: Monsieur BESIERS Jean-Philippe, Président du C.C.A.S.

Présents : 9

M. BESIERS J-Ph. - Mme BETIN N. - Mme PECCOLO M-C. - Mme LUCAS-MALVESTIO M. -
M. CHAUDERON B. - Mme TAILHADES C. - Mme THEVENIN H. - M. BERREDJEM J. -
Mme ROUSSEL A.

Pouvoirs : 4

Mme DE LA VEGA I. à M. BESIERS J-Ph.
Mme FERNANDEZ F. à Mme BETIN N.
Mme PESTEIL C. à Mme PECCOLO M-C.
Mme TESTUT N. à Mme LUCAS-MALVESTIO M.

Absents : 2

Mme SIERRA M.
Mme ROQUEFORT A. (démission)

Secrétaire de séance :

M. KHAIZA Driss

Composition du Conseil d'Administration : 15 membres

Quorum : 9

Monsieur le Président ouvre la séance à 10h00, constate que le quorum est atteint et prend connaissance des procurations.

Puis, Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le **procès-verbal de la séance du 19 septembre 2022**. Il n'y a pas d'observation.

Monsieur le Président poursuit par la présentation des points inscrits à l'ordre du jour.

- **Ressources Humaines :**

DELIBERATION N°2022_DEL_0050 : CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS DE CATEGORIE C (ADJOINTS D'ANIMATION) POUR FAIRE FACE A UN NOUVEAU BESOIN LIE A LA REORGANISATION DES SERVICES DU POLE PETITE ENFANCE.

Monsieur le Président propose de créer deux postes d'agents non titulaires à temps complet pour une durée d'un an (3 ans maximum renouvelable une fois) soit du 17 octobre 2022 au 16 octobre 2023. Ces agents assureront la fonction d'agent de service et d'accompagnement du jeune enfant et leur rémunération sera calculée par référence au 1er échelon du grade des adjoints territoriaux d'animation (échelle C1). Il précise qu'il s'agit des agents du centre social CAF.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2022_DEL_0051 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATEGORIE C (ADJOINT ADMINISTRATIF) POUR FAIRE FACE A UN NOUVEAU BESOIN LIE A LA REORGANISATION DES SERVICES DU POLE PETITE ENFANCE.

Monsieur le Président propose de créer un poste d'agent non titulaire à temps complet pour une durée d'un an (3 ans maximum renouvelable une fois) soit du 17 octobre 2022 au 16 octobre 2023. Cet agent assurera la fonction d'agent d'accueil et sa rémunération sera calculée par référence au 1er échelon du grade des adjoints administratifs territoriaux (échelle C1). Il s'agit de nouveau d'un agent du centre social CAF.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2022_DEL_0052 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATEGORIE C (ADJOINT D'ANIMATION) POUR FAIRE FACE A UN NOUVEAU BESOIN LIE A LA REORGANISATION DU SERVICE ANIMATION JEUNESSE.

Monsieur le Président propose de créer un poste d'agent non titulaire à temps complet pour une durée d'un an (3 ans maximum renouvelable une fois) soit du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023. Cet agent assurera la fonction d'animateur au service animation jeunesse et sa rémunération sera calculée par référence au 1er échelon du grade des adjoints territoriaux d'animation (échelle C1).

Monsieur le Président ajoute que le tableau des effectifs est joint à ces délibérations, le C.C.A.S. compte 53 emplois budgétaires au total ; 46.19 ETP pour les agents titulaires et 8 ETP pour les agents contractuels soit 54.19 ETP au total. Il invite les membres du Conseil d'Administration à conserver ce tableau pour avoir un suivi de la masse salariale du C.C.A.S. Monsieur Khaïza rappelle que les aides à domicile sont les agents les plus nombreux au C.C.A.S. mais certaines sont à temps partiel.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION N°2022_DEL_0053 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU C.C.A.S. AUPRES DU CENTRE HOSPITALIER DE MONTAUBAN.
– APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE.**

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que Madame BLANC Sandy, assistante maternelle au sein de la Maison Petite Enfance du C.C.A.S, a souhaité s'engager dans une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans le cadre de son projet professionnel, afin de devenir auxiliaire de puériculture. Ce projet est en adéquation avec l'orientation de la Maison Petite Enfance qui tend à faire monter en compétence les agents en son sein.

Dans le programme arrêté par le DAVA, organisme qui prodigue les enseignements nécessaires à cette qualification, une période de mise en situation professionnelle d'une durée de 3 semaines doit être effectuée auprès du service de pédiatrie du Centre Hospitalier de Montauban.

Monsieur le Président propose donc la mise à disposition de Madame BLANC Sandy, auprès du Centre Hospitalier de Montauban. Elle exercera des missions d'aide-soignante faisant fonction d'auxiliaire de puériculture, au cours du dernier trimestre 2022.

Monsieur Khaïza précise que c'est la première fois que le C.C.A.S. fait ce type de convention. L'intérêt est de permettre au personnel de monter en compétence par le biais de la VAE afin de compléter l'équipe de la Maison Petite Enfance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Pôle prévention, solidarité, jeunesse :**

DELIBERATION N°2022_DEL_0054 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR.

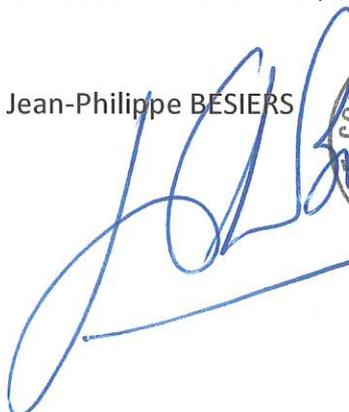
Enfin, Monsieur le Président propose aux administrateurs d'admettre en non-valeur, à la demande de Monsieur le Trésorier, la somme de 218.78 € afin de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Les poursuites ont été faites mais on ne retrouve pas ces sommes, certaines personnes sont décédées. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 10h15.

Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Philippe BESIERS



Le secrétaire de séance,

Driss KHAIZA



Handwritten scribbles or marks, possibly initials or a signature, located in the lower-left quadrant of the page.